

## CONSEIL DE FACULTE DU 13 NOVEMBRE 2024

### COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Christopher Hautbois, Bastien Berret, Anaïs Bohuon, Alain Hamaoui, Yann Beudaert, Carole Castanier, Julie Etcheverry-Bournat, Anne Schmitt, Caroline Teulier, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier, Nicolas Morvan, Victoria Montuschi

Conseillers représentés :

François Cottin, Laetitia Deniaux, Alain Fauvel

Invités :

Alexandra Perrot, Zakaria Labsy, Sébastien Kaiser, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

*Présentation en annexe 1*

1/ Informations composition du Conseil

Christopher Hautbois rappelle que Thomas Deroche siégeait en tant que membre du collège B. Il a été promu dans le collège A et remplacé par la personne suivante sur sa liste, à savoir Anne Schmitt.

Lou Charlot qui représentait l'ANESTAPS, personnalité extérieure du conseil, est remplacée par Victoria Montuschi.

Il est rappelé que l'élection pour remplacer Michel Desbordes dans le collège A se tiendra les 18 et 19 novembre 2024.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 10 septembre 2024 (Annexe 2)

**Le compte rendu de la séance du 10 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité**

2/ Modification maquette Master VHMA

Alexandra Perrot explique que le Master VHMA est en partenariat avec l'Université Paris-Cité. Leurs changements de maquettes se faisant pour la rentrée de septembre 2025, les demandes de modifications doivent être anticipées.

Le volume reste identique à la maquette précédente, si ce n'est 40h de temps de travail étudiant qui ont été ajoutées.

La répartition entre les deux opérateurs référents reste équitable à 1 heure prêt.

La formation certifiante ETP (éducation thérapeutique du patient) est retirée du master car redescendue en licence APA-S.

Les 3 options (Recherche-Programmation APA-Accessibilité) sont replacées en cours obligatoires.

**Après échanges avec les membres du Conseil, les demandes de modifications sont approuvées à l'unanimité.**

3/ DU PPOP

Zakaria Labsy présente le DU en Préparation Physique et Performance qui répond à un besoin professionnel de remise à niveau.

Les objectifs de la formation sont de :

- maîtriser les techniques avancées de préparation physique et d'optimisation de la performance sportive
- utiliser les technologies de pointe pour le suivi des athlètes
- assurer la prévention des blessures grâce à une compréhension approfondie des facteurs de risques et de reconditionnement.
- développer des compétences en nutrition sportive et en psychologie

Il s'agit essentiellement d'une formation continue de 120/150h de cours + 120h de stage, à destination uniquement des professionnels ayant un niveau L2.

Les conseillers souhaitent porter une vigilance particulière au fait que ce DU ne sera pas accessible aux étudiants de L2, afin de préserver les effectifs de la L3 ES, qui apportent une formation initiale adaptée.

Caroline Teulier attire l'attention sur le fait que le seuil de rentabilité est de 24 étudiants.

Christopher H. souligne que l'idée de développer l'offre de formation des DU répond à plusieurs objectifs :

- s'inscrire dans une tendance sociétale qui consiste à accompagner chacun tout au long de sa carrière et de pouvoir être formé tout au long de la vie, problématique de formation à laquelle la F2S souhaite répondre dans son domaine

- la formation continue est un des rares leviers à disposition pour augmenter les ressources propres de la composante.

Le DU présente la souplesse d'être ouvert ou pas en fonction du nombre d'inscrits et de son équilibre budgétaire.

Il est proposé de mettre au vote le principe d'ouvrir le DU PPOP à la rentrée de septembre 2025 sous réserve du travail qui reste à faire pour équilibrer recettes et dépenses, soumis à l'approbation du CA.

**Après échanges avec les membres du Conseil, la proposition est approuvée à l'unanimité**

#### 4/ DIU activités aquatiques

Julie Etcheverry présente le DIU porté par Bruno Robillard et Yves Calvez, et initié par la C3D.

Elle explique qu'il y a une forte tension sur les postes de Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS).

L'idée principale est de former davantage de MNS et de rendre ce métier plus attractif.

La durée de formation est de 300h sur une année universitaire dont 100h de stage sur des missions de MNS.

Des questions se posent par rapport au BEESAN (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) et à l'intérêt de ce DIU par rapport à ce diplôme

Des informations sont demandées pour préciser ces aspects et seront transmises aux membres du conseil.

Un vote de principe est demandé sous réserve des informations complémentaires à venir.

**Après échanges avec les membres du Conseil, la proposition est approuvée à l'unanimité**

#### 5/ DU MERES

Christopher présente le DU Management des équipements du retail (distribution d'articles de sport) et des équipements sportifs.

Il s'agit d'une formation de 126h réparties en 6 modules de 3 jours qui s'adresse à des professionnels déjà en activité de niveau master.

L'encadrement se fera principalement par l'intervention de professionnels spécialistes dans leur domaine qui viennent partager leurs expériences sur des points précis.

Le principe reste le même : l'ouverture du DU ne se fait que s'il est en équilibre budgétaire.

**Après échanges avec les membres du Conseil, la proposition est approuvée à l'unanimité**

#### 6/ Demande subvention de l'AS STAPS – Annexe 3

Christopher H. rappelle que depuis plusieurs années, l'AS STAPS reçoit de la composante une subvention. Le rôle de la F2S est de soutenir l'activité sportive universitaire, cette activité étant différente des missions de la F2S (enseignement et recherche).

Sébastien Kaiser, en tant que président de l'AS STAPS, explique que l'AS STAPS a entre 500 et 600 étudiants STAPS inscrits chaque année qui participent aux compétitions FFSU. A l'échelle de l'université, il y en a entre 1000 et 1100.

L'AS STAPS est vouée à soutenir les équipes spécifiques à la F2S.

Cette demande de subvention permet de financer les déplacements des équipes STAPS aux championnats de France universitaires.

L'AS STAPS fait un effort pour diminuer sa demande de subvention qui est cette année de 12 000€ (versus 13000€ ces deux dernières années) en allant chercher d'autres sources de financement.

Deux étudiants en Management du Sport ont intégré le bureau de l'association afin d'aider dans cette recherche de subvention.

### **Après échanges avec les membres du Conseil, la demande subvention est approuvée à l'unanimité**

#### 7/ Modification au sein d'une UE du M2 ISMH

Julie E. explique qu'il s'agit d'une demande de modification d'intitulé de cours mais également de portage d'heures au sein d'une des UE du M2 ISMH.

L'UE *Human machin interaction* comprend 3 cours dont un CM de 12h qui est mutualisé avec le Master Ergonomie de Paris-Saclay. Ces 12h prises en charge par le Master Ergonomie sont dans les faits regroupées dans le cadre d'une journée thématique à laquelle venaient des intervenant extérieurs. Peu profitable aux étudiants du M2 ISMH, il est proposé que la F2S les reprenne pour pouvoir les dispenser aux étudiants. Ce CM s'intitulerait « *Machin learning* » et serait assuré par le nouveau CPJ (Ioanis Bargiotas). Cela coûte à la F2S puisque ces heures étaient dispensées par le Master Ergonomie de Paris-Saclay. Les ressources humaines de la F2S ne sont pas impactées mais sur le long terme, cela pourrait représenter un coût. Il est à noter que les maquettes sont encore valables pour 2 ans et qu'elles pourront être retravaillées et rediscutées à ce moment-là.

Cette demande de modification de maquette peut être soumise au CA de l'université pour une application dès cette année sous réserve de validation par le conseil de la F2S.

Caroline T. s'interroge sur le maintien de la mutualisation de cette formation avec un diplôme qui n'était pas de la F2S. Elle alerte sur le fait que la GS est censée avoir des masters qui ne proviennent pas d'une seule faculté.

Julie E. confirme qu'il reste bien des cours mutualisés et que cette demande a été validée en conseil de la GS SMFH.

Christopher H. note l'importance de garder cette dimension lors de la création des nouvelles maquettes et de bien conserver les cours mutualisés.

### **Après échanges avec les membres du Conseil, la demande de modification est approuvée à l'unanimité**

#### 8/ Politique de la F2S en matière de gestion du parc d'ordinateurs et des tablettes

Nicolas Morvan rappelle que les membres du conseil ont eu à se prononcer à plusieurs reprises sur des demandes de « don » d'ordinateur à l'occasion du départ de collègue. Il existe une politique de renouvellement du matériel à l'université qui oscille entre 3 et 5 ans. Lorsque le matériel était considéré en fin de vie, la demande était acceptée.

Nicolas M. demande à changer les pratiques sur ce sujet sachant que les ordinateurs windows étant connectés au service informatique de l'université, un gros travail est nécessaire pour que les ordinateurs puissent fonctionner en dehors de cet environnement. Il souhaite que ces dons ne soient plus accordés.

En parallèle, la DSI a une politique très stricte sur ce sujet. Jamais il n'est autorisé de partir avec un ordinateur.

Carole Castanier comprend que ce travail ne rentre pas dans les missions de Nicolas M. mais trouverait regrettable que ces ordinateurs toujours en état de fonctionnement soit mis au rebut.

Nathalie Jacob-Righini soutient Nicolas M. dans cette demande. La F2S a toujours été plus permissive sur ce sujet mais peut-être faut-il aujourd'hui s'aligner sur le fonctionnement de la DSI. Cependant, la réflexion est à poursuivre pour savoir ce qui peut être fait du matériel informatique et audiovisuel.

La question se pose aujourd'hui à ce sujet pour Jean-François Allirand qui souhaite partir à la retraite avec son ordinateur de 3 ans.

Nathalie JR rappelle que le matériel professionnel appartient à l'Université et fait partie d'un inventaire.

Personne n'est autorisé à partir avec son ordinateur.

Jean-François Allirand va en être informé.

Le sujet devra être ré-abordé en tenant compte des questions de développement soutenable.

#### Questions diverses

Dans la perspective du dialogue budgétaire pour la F2S qui aura lieu en janvier prochain, il est demandé de faire remonter les éléments financiers à la DABF au plus tard le 22 novembre 2024.

La séance est levée à 12h10